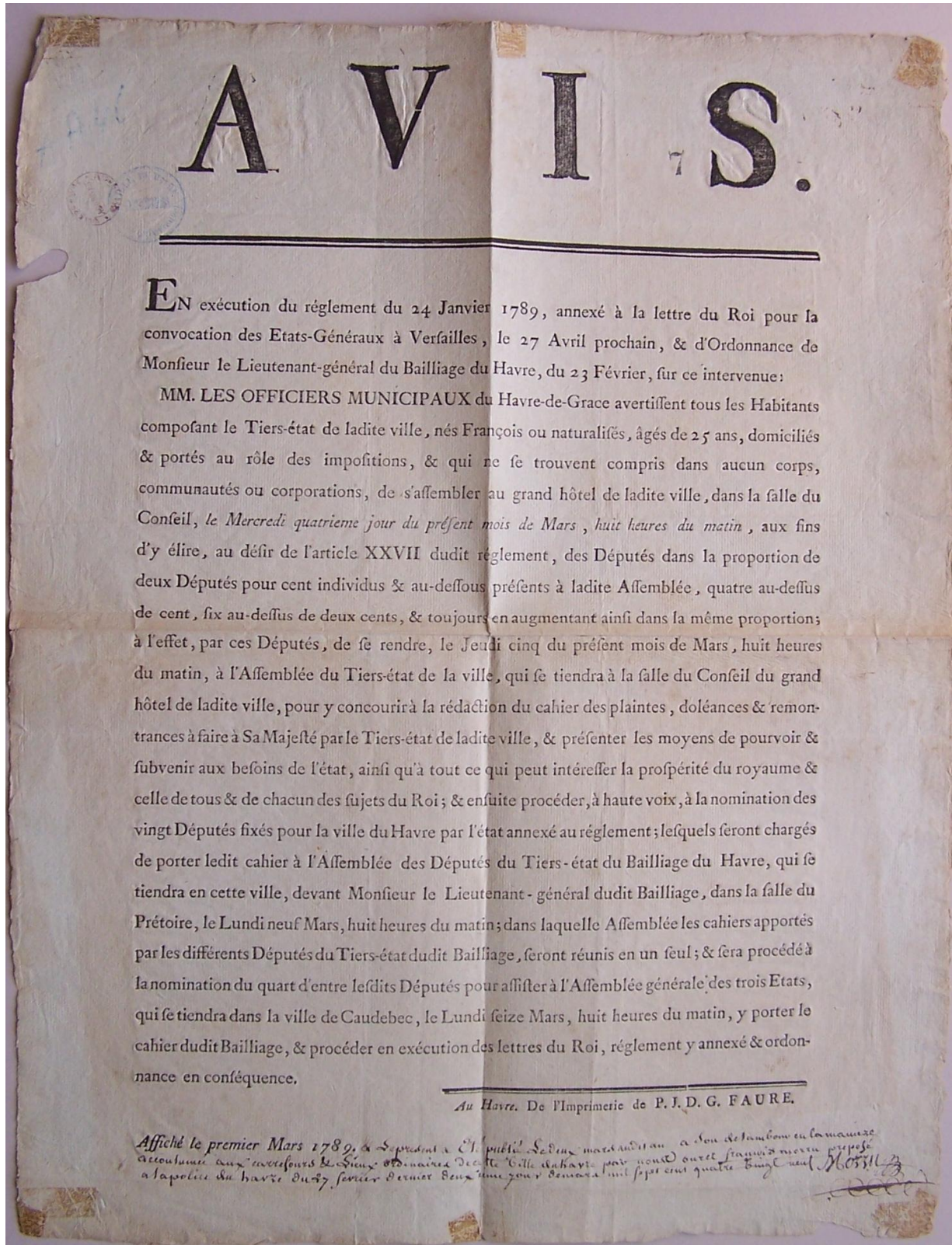




**COMMENT LES HABITANTS DU HAVRE
PRÉPARENT-ILS LA RÉUNION DES
ETATS-GÉNÉRAUX
EN 1789 ?**



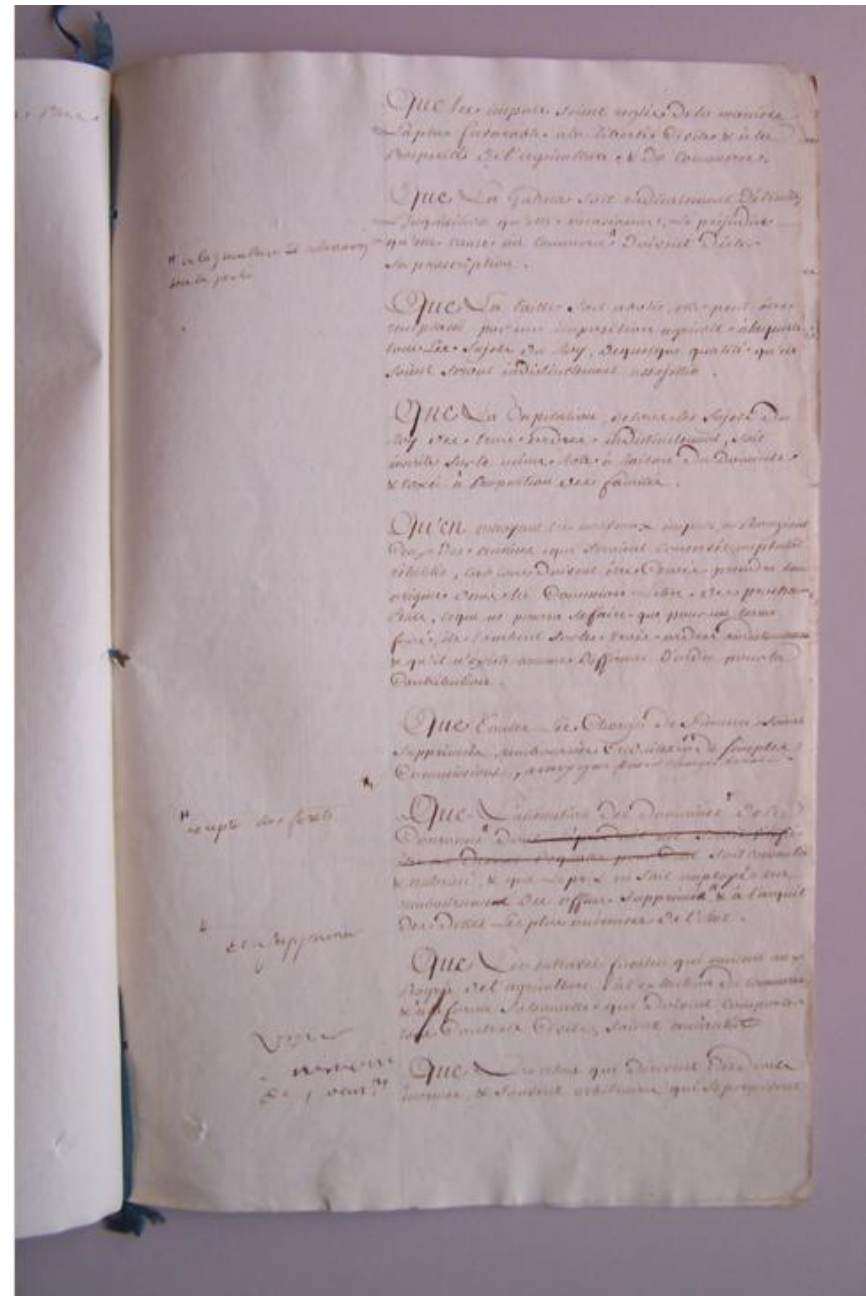
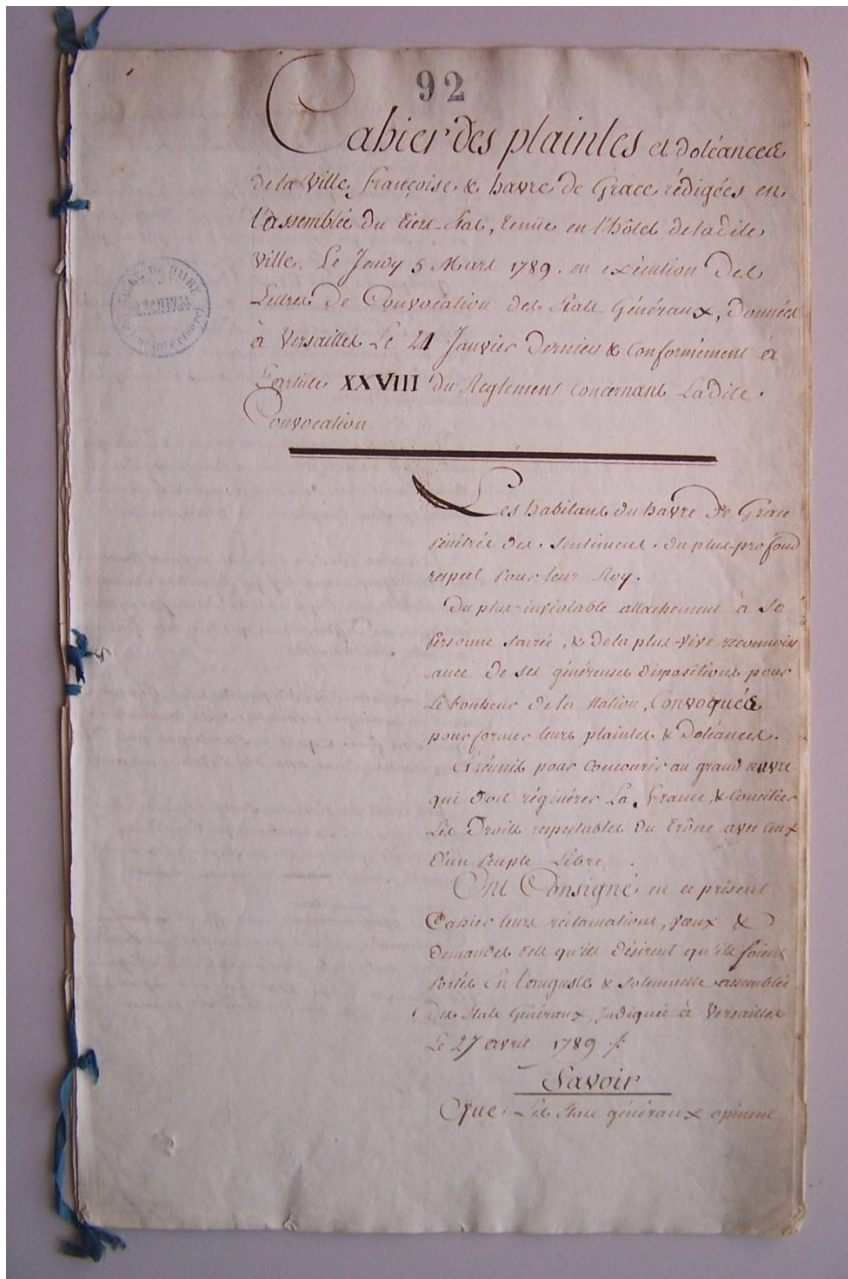
Document 1 : Avis à la population havraise (mars 1789)



« Affiché le premier mars 1789 ; et le présent a été publié le 2 mars, audit an, à son de tambour, en la manière accoutumée, aux carrefours et lieux ordinaires de cette ville du Havre, par nous, Ourel François, Morru, préposés à la police du Havre, du 27 février dernier, deuxième jour de mars 1789.

Morru, un paraphe. »

Document 2 : Reproduction des deux premières pages du cahier de doléances du Tiers-Etat de la ville du Havre, 5 mars 1789 (conservé aux AMH)



Transcription du document 2

Cahier des plaintes et doléances de la ville Françoise et Havre de Grace, rédigées en l'assemblée du Tiers Etat tenue en l'Hôtel de ladite ville, le jeudi 5 mars 1789, en exécution des lettres de convocation des Etats généraux, donnés à Versailles le 24 janvier dernier, (...).

Les habitants du Havre de Grace, pénétrés des sentiments du plus profond respect pour leur Roi, du plus inviolable attachement à sa personne sacrée et de la plus vive reconnaissance de ses généreuses dispositions pour le bonheur de la nation, convoqués pour former leurs plaintes et doléances et réunis pour concourir au grand œuvre qui doit **régénérer*** la France et concilier les droits respectables du trône avec ceux d'un peuple libre, ont consigné en ce présent cahier, leurs réclamations, vœux et demandes, tels qu'ils désirent qu'ils soient portés en **l'auguste*** et solennelle assemblée des Etats généraux indiqués à Versailles, le 27 avril 1789.

Savoir :

[1] Que les Etats généraux **opinent par tête*** et conservent aux représentants du Tiers Etat une influence et un pouvoir égal à celui des deux autres ordres réunis. [....]

[2] Qu'ils soient solennellement reconnu et arrêté que nul impôt ne peut être créé [...] que du **consentement*** libre de la **nation*** ; que seuls les Etats généraux sont compétents en cette matière.

[3] Qu'aucune cour ou tribunal ne puisse consentir [...] aucune loi que la nation n'aurait pas établie, avec l'approbation du Roi, ni rejeter, modifier ou différer celles que les Etats généraux auraient sanctionnées.

[4] Que le retour périodique des Etats généraux soit un principe invariable de la Constitution, qu'il soit fixé, et qu'il ne s'écoule pas plus de cinq années d'une assemblée d'Etats à une autre.

[7] Que tous les sujets du Roi soient également soumis aux lois et trouvent en elles leur protection.

[20] Que la dîme, [...] soit restituée à sa véritable destination : un tiers pour les pauvres, un tiers pour l'entretien des églises et

presbytères*, et un tiers pour la subsistance des curés.

[22] Qu'il soit pourvu au moyen d'abolir la mendicité, et établir une loi de secours pour prévenir la misère en assurant du travail aux pauvres valides, des moyens de soulagement aux infirmes, des emprunts aux laboureurs et artisans qui manquent d'ustensiles pour travailler

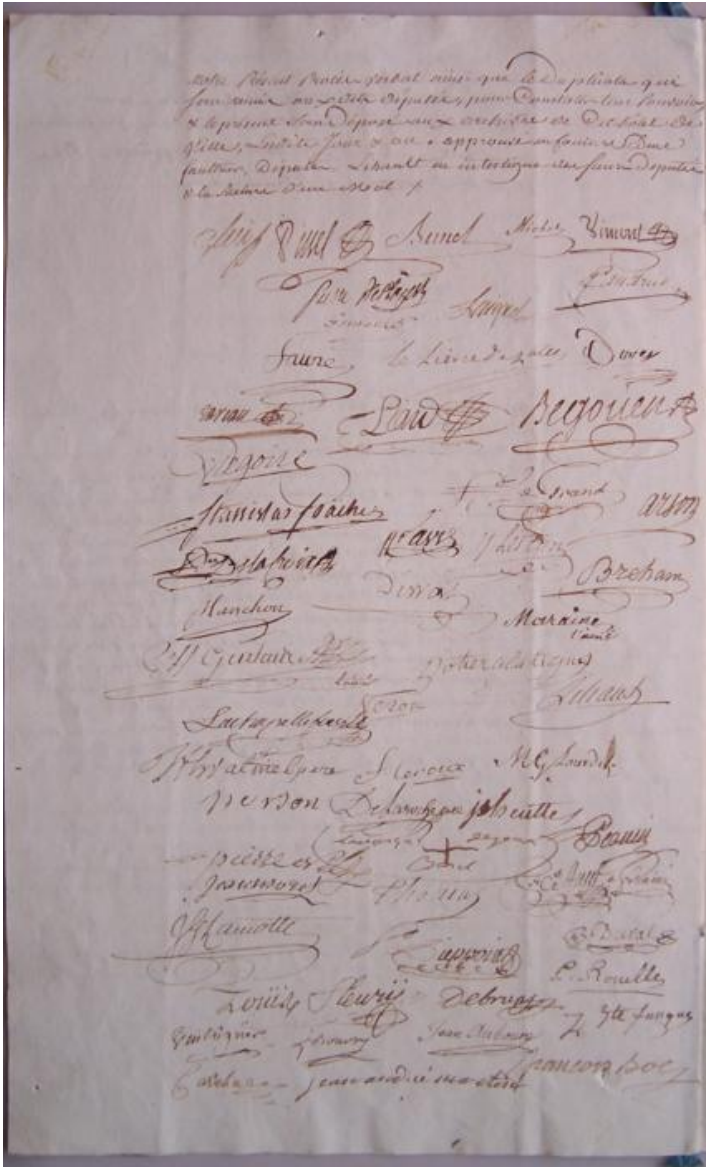
[33] Que la **gabelle*** soit radicalement détruite (...).

[34] Que la **taille*** soit abolie ; elle peut être remplacée par une imposition agricole à laquelle tous les sujets du Roi, de quelque qualité qu'ils soient, seront indistinctement assujettis.

[36] Qu'en **octroyant*** les nouveaux impôts, [..] ce qui ne pourra se faire que pour un terme fixé, ils tombent sur les trois ordres indistinctement, et qu'il n'existe aucune différence d'ordre pour la contribution. (...).

Document 3 : signatures des 20 députés élus par les représentants du Tiers-Etat du Havre le 5 mars 1789.

Ces députés devaient ensuite se rendre à l'assemblée générale de Caudebec en Caux où seraient rédigé le cahier du bailliage et élus les députés de la région pour la réunion des Etats-Généraux d'avril 1789.



(...) Et, de suite, lesdits représentants, après avoir mûrement délibéré sur le choix des députés, qu'ils sont tenus de nommer, et en conformité desdites lettres du roi et du règlement annexé, (...) , la pluralité des **suffrages*** s'est réunie en faveur de MM :




- Paul Duval, **échevin***.
- Faure, avocat.
- Costé, échevin.
- Begouen, **écuyer***, **négociant**.
- Louis Legrand, négociant.
- Stanislas Foache, écuyer, négociant.
- De La Haye le jeune, négociant.
- Blanche, père, négociant.
- Laignel, avocat
- Fabvre, sous-lieutenant de vaisseau, capitaine de bâtiments du commerce.
- Michel, procureur du roi de l'amirauté*
- Maraine, bourgeois.
- Gentais, greffier des assurances.
- Bunel, lieutenant criminel de l'amirauté*.
- Lihaut, marchand
- Lescan, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine de frégate.
- Louis Papillon, négociant.
- Bréham, interprète des langues étrangères (...).

Vocabulaire

- Amirauté : l'autorité qui commande les affaires maritimes*
Auguste : majestueuse
Consentement : accord
Contribution : répartition de l'impôt
Dîme : impôt payé par le Tiers-Etat au clergé
Gabelle : impôt payé sur le sel, au roi.
Nation : ensemble des citoyens
Octroyant : attribuant
Opinent par tête : que chaque vote de député compte pour une voix
Presbytère : habitation du curé
Régénérer : redonner de la force
Taille : impôt payé au roi
Suffrages : votes

Questionnaire : cochez la ou les réponses qui conviennent en consultant attentivement les documents d'archives

Document 1

Ce document est	<input type="checkbox"/> Un courrier personnel envoyé par Mr Faure <input type="checkbox"/> Un texte de loi écrit par le roi de France <input type="checkbox"/> Un avis à la population affiché en ville, « aux carrefours et lieux ordinaires » <input type="checkbox"/> Un manuscrit <input type="checkbox"/> Un imprimé sur papier <input type="checkbox"/> Un document vieux d'un siècle <input type="checkbox"/> Un document vieux de 2 siècles <input type="checkbox"/> Un document bien conservé <input type="checkbox"/> Un document illisible.
Ce document convoque certains habitants du Havre pour la réunion.....	<input type="checkbox"/> Des États-Généraux <input type="checkbox"/> Des officiers municipaux <input type="checkbox"/> Du 27 avril 1789 <input type="checkbox"/> Du 24 janvier 1789 <input type="checkbox"/> A Paris <input type="checkbox"/> A Versailles
Cette réunion est ...	<input type="checkbox"/> Une assemblée de citoyens égaux en droits <input type="checkbox"/> Une assemblée des représentants des 3 ordres du royaume : clergé, noblesse, Tiers-Etat. <input type="checkbox"/> Une assemblée consultée par le roi pour voter de nouveaux impôts.
D'après vos connaissances, quel roi a ordonné la convocation de cette réunion en 1789 ?	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">    </div> <p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/> Louis XIV (1661-1715) ? <input type="checkbox"/> Louis XV (1715-1774) ? <input type="checkbox"/> Louis XVI (1774-1793) ? </p>
D'après ce document....	<input type="checkbox"/> Tous les habitants du Havre sont convoqués à l'hôtel de ville le mercredi 4 mars 1789 <input type="checkbox"/> Une partie des habitants de la ville est convoquée à l'hôtel de ville le mercredi 4 mars 1789
Les conditions pour participer à la réunion sont :	<input checked="" type="checkbox"/> ① Appartenir à l'ordre du <input checked="" type="checkbox"/> ② Etre né <input checked="" type="checkbox"/> ③ Etre âgé de au moins <input checked="" type="checkbox"/> ④ Etre et porté au rôle des
Quel nom est donné à la ville du Havre dans le document ?	

Document 2

Ce document provient....	<input type="checkbox"/> D'un registre paroissial <input type="checkbox"/> Du cahier de doléances du Tiers-Etat du Havre <input type="checkbox"/> D'un cahier de comptes <input type="checkbox"/> D'un livre de cuisine
Il a été rédigé....	<input type="checkbox"/> Le 5 mars 1789 <input type="checkbox"/> Le 27 avril 1789 <input type="checkbox"/> A l'Hôtel de ville du Havre <input type="checkbox"/> A Versailles <input type="checkbox"/> Par tous les députés des Etats-Généraux <input type="checkbox"/> Par les représentants du Tiers-Etat du Havre
D'après ce document, en 1789, les habitants du Havre.....	<input type="checkbox"/> Détestent le roi <input type="checkbox"/> Respectent le roi <input type="checkbox"/> Font confiance au roi <input type="checkbox"/> Ne connaissent pas l'existence du roi <input type="checkbox"/> Considèrent le roi comme un tyran (un dictateur) <input type="checkbox"/> Considèrent le roi comme une personne sacrée <input type="checkbox"/> Considèrent le roi comme une personne généreuse
Les membres du Tiers-Etat du Havre ont écrit ce cahier car	<input type="checkbox"/> Ils s'ennuyaient <input type="checkbox"/> Ils voulaient qu'on se souvienne d'eux dans l'Histoire <input type="checkbox"/> Le roi avait demandé aux Français de dire ce qui n'allait pas dans le pays <input type="checkbox"/> Ils étaient mécontents de leurs conditions de vie. <input type="checkbox"/> Il faut désormais obéir aveuglément au roi car il est le représentant de Dieu sur Terre <input type="checkbox"/> Il faut désormais concilier les droits du roi et ceux du peuple « libre » <input type="checkbox"/> Il faut se révolter contre le roi.
Les Havrais veulent des changements politiques pour changer la façon dont leur pays est gouverné :	<input type="checkbox"/> Ils veulent que le roi continue de prendre seul ses décisions et les nouvelles lois <input type="checkbox"/> Ils veulent que tous les députés aux Etats-Généraux disposent d'une voix, le « vote par tête ». <input type="checkbox"/> Ils veulent que les Etats-Généraux soient régulièrement réunis <input type="checkbox"/> Ils veulent que l'on supprime les Etats-Généraux <input type="checkbox"/> Ils veulent que désormais, toutes les nouvelles lois soient adoptées par les Etats-Généraux <input type="checkbox"/> Ils ne veulent plus de lois <input type="checkbox"/> Ils veulent que tous les français soient égaux devant la loi
Les Havrais veulent des changements en ce qui concerne les impôts :	<input type="checkbox"/> Ils veulent que tous les impôts existants soient supprimés <input type="checkbox"/> Ils veulent que tous les français, quel que soit leur ordre, paient des impôts. <input type="checkbox"/> Ils veulent que seuls les Etats-Généraux puissent décider de la création de nouveaux impôts. <input type="checkbox"/> Ils veulent que seuls les plus riches paient des impôts.
Les Havrais veulent des changements dans l'organisation de la société , ils veulent :	<input type="checkbox"/> Qu'une loi de secours pour aider les plus démunis soit adoptée <input type="checkbox"/> Qu'une partie de la dîme*soit utilisée pour aider les habitants les plus pauvres. <input type="checkbox"/> Qu'on construise un orphelinat pour les enfants abandonnés

Document 3

Combien de députés ont été élus par le Tiers-Etat du Havre le 5 mars 1789 ?	
Quelle profession est la plus représentée ?	